

Une loi favorable aux sectes a été votée en douce, peu avant cet été !

Cette loi sauve ainsi la Scientologie qui attend le verdict d'un jugement où elle risquait la dissolution

Cette modification à la loi enlève au juge la capacité de dissoudre, en tant que personnes morales, les organisations ayant été condamnées plusieurs fois. La Scientologie ayant déjà été condamnée ne peut que se réjouir.

Comment peut-on faire passer une loi sans que les députés soient au courant ou aient compris les enjeux ?

Est-ce la faute au cumul des mandats de certains députés qui ne font plus leur boulot ou à la réduction progressive de la démocratie ?

En tous cas, cela s'est fait dans notre dos, nous n'avons rien vu dans la presse et aucun débat n'a eu lieu.

Nous sommes en toute sincérité traversés par un doute au GEMPPI suite à une succession de bavures ou de bafouillages dans une période de temps assez courte (1 ou 2 ans) et émanent d'une même origine.